



Licencement pour inaptitude suite à accident du travail

Par **vonesch**, le **28/11/2008** à **13:53**

Bonjour ,

Suite à un accident du travail, j'ai été déclaré inapte après ma 2ème visite médicale du travail le 31 octobre 2008, de plus j'ai une reconnaissance de travailleur handicapé.

Je n'ai à ce jour aucune convocation en vue de mon licenciement. J'ai plus de 2 ans d'ancienneté dans l'entreprise de moins de dix salariés. Je suis en CDI. Quels sera la procédure et l'indemnité de mon licenciement?

Merci pour vos réponses !

Par **Visiteur**, le **28/11/2008** à **16:37**

bonsoir,

l'employeur a un mois pour soit vous reclasser soit vous licencier...

nous sommes le 28 normalement la lettre doit partir ce soir... si tout est en règle.....

Par **vonesch**, le **02/12/2008** à **11:25**

Merci pour votre réponse,

Mais nous sommes le 2/12/2008 et je n'ai aucune nouvelle de mon employeur!
Pourtant il y a 15 jours il m'affirmait metre la pression auprès de son cabinet comptable afin de faire avancer mon dossier!

Par **Visiteur**, le **02/12/2008** à **12:51**

re

il n'a pas du mettre la pression assez forte

Si, dans un délai d'un mois à compter de la seconde visite médicale , le salarié n'est ni reclassé ni licencié, l'employeur doit reprendre le paiement du salaire.

il doit vous payer a partir du 1er décembre jusqu'à la date de licenciement..